

POUR LA DISPENSE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie
Vieilles-ris l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

LUNDI, 19 AVRIL 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Ouverture de Printemps,
SAISON 1886.
L. A. BERGEVIN,
TAILLEUR-FASHIONABLE
35 à 45, Rue Notre-Dame,
BASSE-VILLE.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes pratiques et au public acheteur en général, que mon assortiment de printemps est maintenant au complet. Les vêtements les plus élégants en fait de TWEEDS, SERGES, TROUSERS, ETOFFES À PANTALONS, Etc. En un mot, nos marchandises sont de haut goût et les prix bien bas.

Une visite à l'établissement est respectueusement sollicitée.
180
4 avril 1886.

LE LOUP BLANC

(Suite.)

Maitre Alain était au flanc de Jude, à bonne distance, il est vrai ; Lapièrre faisait face, et les deux valets se trouvaient entre ce dernier et le majordome.

Après cette courte réflexion, Lapièrre baissa son épée et remit son poignard à sa ceinture.

— Mon compagnon, dit-il à Jude d'un ton délibéré, le vénérable maître d'hôtel de la Tremblays prétend vous reconnaître pour un ancien serviteur de la maison. A ce titre, je me déclare fort joyeux de faire votre connaissance. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous livrer passage afin que nous puissions accomplir notre tâche ?

Jude ne répondit point et demeura immobile.

— Mon compagnon, reprit Lapièrre, nous sommes quatre et vous êtes seul. En outre, si vous osez prendre la peine d'ouvrir vos oreilles, vous ne douterez point que nous n'ayons dans le château de nombreux auxiliaires.

Les fracas redoublèrent en effet, les Loups avaient fait irruption à l'intérieur. C'était un vacarme assourdissant qui eût éveillé un mort.

Pourtant le capitaine dormait toujours.

— Mon compagnon, dit pour la troisième fois Lapièrre qui prit un ton caressant et envoya un rapide coup d'œil à ses gens, je serais fâché d'user envers vous de violence, mais...

Il n'acheva pas. Les cinq épées lancèrent à la fois cinq gerbes d'étincelles.

Il y eut un court cliquetis. Maitre Alain tomba sur ses genoux en poussant un gémissement sourd, et l'un des valets mesura le sol au milieu d'une mare de sang.

Jude, qui s'était fondu deux fois coup sur coup se remit en garde bellement.

Lapièrre recula ainsi que le second valet.

Le mauvais succès de la traîtrise attaque qu'il avait tentée au moment même où il semblait vouloir parler, le déconcerta quelque peu, et il jeta un piteux regard sur ses compagnons hors de combat.

— Vertueux ! grommela-t-il, ce n'était pas trop de quatre, en effet. Lève la lanterne, Jacques.

Jacques n'avait pas été touché. Il obéit.

La lumière tomba d'aplomb sur le justaucorps de Jude, et Lapièrre poussa un cri de joie.

Le vilain écuyer restait droit et ferme, mais son sang coulait abondamment par trois blessures.

L'assaut n'était pas si mauvais que Lapièrre l'avait cru d'abord.

— Il ne s'agit que d'attendre, reprit-il en ricanant.

Toute son insolence était revenue. Il ajouta :

— Du diable s'il reste un quart d'heure debout avec ces trois sanguines. Attention, Jacques ! il est à nous. Fais comme moi, accule-toi à la mur et reste en garde. S'il quitte sa position pour m'attaquer, tu iras au lit et tu feras l'affaire ; si c'est toi qu'il attaque, je me charge du capitaine. S'il se tient tranquille, ne bougeons pas. Dès qu'il tombera au bout de son sang, nous achèverons notre besogne.

Jacques obéit encore. Lapièrre et lui s'adosèrent au mur. Maitre Alain et l'autre valet gisaient à terre sans mouvement, et morts, suivant toute apparence.

Jude envisagea sa situation avec tout le calme de son stoïque courage ; sa situation était désespérée.

Lapièrre, l'effronté coquin avait parfaitement établi le dilemme ; Jude ne pouvait se sauver qu'en attaquant, mais s'il attaquait, Didier était mort.

Le choix de Jude ne pouvait être douteux, il garda son poste.

Cependant, il se sentait faiblir de minute en minute ; ses forces s'en allaient avec son sang.

Une fois, le bruit que faisaient les Loups s'approcha dans la direction de la chambre ; Jude eut une lueur

d'espoir.
Polo Rouan cria-t-il au secours ! Mais le bruit s'éloigna, et Polo Rouan ne vint pas.

— Holà ! dit Lapièrre ; le charbonnier se mêle-t-il aussi de protéger l'orphelin ! heureusement, il est à trop bon distance pour entendre et, puisque ce brave garçon appelle ainsi les absents, c'est signe que sa cervelle délorge. Il a chancelé, sur ma foi !

Jude se redressa vivement, mais Lapièrre ne s'était point trompé. Il avait chancelé.

En se relevant, il dit :
— Monsieur le capitaine, éveillez-vous !

— Ah ça ! murmura l'ancien saltimbanque, c'est un taureau que cet écuyer ? Il a déjà perdu plus de sang qu'il n'y en a dans mes veines, et il est encore debout. Si l'autre allait finir son somme, nous serions ici à terrible fête.

Jude palissait et haletait.

— Eveillez-vous, monsieur le capitaine ! cria-t-il encore d'une voix affaiblie déjà. Eveillez-vous !

— Pourquoi ne pas lui donner le nom de son père, mon compagnon ? demanda Lapièrre avec ironie. Allons ! ne te gêne pas. Ce nom, prononcé en ce lieu, aurait peut-être une vertu magique.

Jude ne comprenait point. Il mit la main sur une de ses blessures afin d'arrêter le sang ; mais Lapièrre impitoyable et pressé d'en finir, simula une attaque qui le força de se remettre en garde.

Le sang coula de nouveau.
— Eveillez-vous, monsieur, éveillez-vous ! cria pour la troisième fois Jude, qui s'appuya, épuisé, aux colonnes du lit.

Didier dormait toujours.

Jude, à bout de forces, lâcha son épée, glissa le long du lit et tomba dans son sang.

— Dieu ne veut pas que je meure pour Trem ! murmura-t-il avec un douloureux regret.

— Et pour qui donc meurs-tu ? mon brave garçon ! s'écria Lapièrre en éclatant de rire. Est-ce que, par hasard, tu ne saurais pas ?... Ce serait une excellente plaisanterie.

Il s'approcha de Jude qui respirait avec effort et ne bougeait plus.

— Mon compagnon, dit-il en lui titant le pouls, tu as encore trois minutes à vivre pour le moins. Veux-tu que je te conte une histoire ? Qui ne dit mot, consent, hé ? retiens-toi de mourir, cela va t'amuser. Un soir, figure-toi, je passais par la forêt de Rennes, j'étais saltimbanque de mon métier et j'avais besoin d'un enfant. Ton pouls a l'air de vouloir s'éteindre : un peu de patience, que diable ! Sur le revers d'un fossé, j'aperçus une jolie petite créature emmaillottée de peau de mouton. Je laissai la peau de mouton, mais j'emportai l'enfant qui faisait justement mon affaire. Une fois à Paris... Aurais-tu besoin de me fausser compagnie ? J'abrège ; cet enfant grandit ; le hasard le fit échapper à ma tutelle : il devint page de M. le comte de Toulouse, puis gentilhomme de sa chambre, puis... A la bonne heure, voici ton pouls qui recommence à battre comme il faut. Puis capitaine de la maréchassée. Devines-tu ?

Une légère et furtive rougeur monta au visage de Jude, qui néanmoins demeura immobile et garda ses yeux fermés.

— Tu ne devines pas ? reprit Lapièrre. Hé bien ! je vais te mettre les poils sur les yeux pour que tu t'en ailles content dans l'autre monde. Cela t'expliquera, en même temps, pourquoi nous sommes ici de la part d'Hervé de Vaunoy ; l'enfant que je trouvais dans la forêt avait nom Georges Trem !

A peine Lapièrre avait-il prononcé ce nom qu'il poussa un cri de rage et de douleur.

Un mouvement d'incomensurable joie venait d'emplit le cœur de Jude et galvanisait son agonie. Le bon écuyer, retrouvant vie pour un instant au nom adoré du fils de son maître, avait étreint, par un suprême effort, la gorge du saltimbanque qu'il tenait renversé sous lui.

— Au secours, Jacques ! cria celui-ci.

Jacques s'élança, mais non pas assez vite. Jude avait ressaisi son épée et la plongea de toute sa force dans la poitrine de Lapièrre.

Puis, s'appuyant d'une main aux colonnes du lit, il reçut le choc du dernier valet.

C'était encore un champion redoutable que Jude Leker à sa dernière heure. Le valet, grièvement blessé dès les premières passes, jeta son arme et s'enfuit.

Jude se traîna jusqu'à la lanterne qui, éteinte à demi et oubliée par terre, éclairait d'une lueur faible les résultats de cette scène de carnage. Il la prit, ramina la flamme, et, s'aidant de ses mains, il regagna le lit où Didier, subissant toujours l'effet du narcotique, dormait son léthargique sommeil.

Ce fut avec une peine infinie que le bon écuyer, rassemblant tout ce

qui lui restait de force, parvint à se relever. Il s'appuya d'une main sur les matelas, de l'autre il dirigea l'âme de la lanterne sur le visage de Didier.

Le capitaine était couché sur le dos, dans la position où l'avaient placé les valets de Vaunoy. Il n'avait point bougé depuis lors. La lumière de la lanterne tomba d'aplomb sur ses traits hardis et réguliers.

Jude se mourait, mais sa joie atteignait au délire. Il contempla un instant Didier endormi. Une extatique allégresse illumina sa simple et honnête physionomie, tandis que deux larmes brûlantes sillonnaient lentement le halo de ses joues.

— C'est lui, murmura-t-il enfin, que Dieu le sauve et le bénisse ! Voilà bien le front de Trem ! et ses yeux fermés, je m'en souviens maintenant, sont bien les yeux d'un Breton : hardis et bons ! Oh ! c'est un beau soldat que le dernier fils de Trem ! C'est un digne rejeton du vieil arbre. Si je l'avais reconnu plus tôt !...

Il prit la main de Didier et se pencha sur elle, ne pouvant la soulever jusqu'à sa lèvre.

— Notre monsieur ! mon fils ! poursuivait-il avec une passion si ardente que les dernières gouttes de son sang loyal remontèrent à sa joue, éveillez-vous pour que je vous salue du vaillant nom de vos pères ! éveillez-vous, enfant de Trem ! votre vie sera belle et glorieuse désormais...

Il s'arrêta ; son regard exprima tout à coup une terreur.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! criait-il d'une voix sourde ; il dort et je vais mourir ! Je vais mourir, emportant son secret, son bonheur : tout ce que Dieu vient de lui rendre !

Jude regardait maintenant son jeune maître avec des yeux décolorés. La vie l'abandonnait ; il le sentait, et c'était pour lui une accablante angoisse que de faire défaut pour ainsi dire au dernier Trem !, que de l'abandonner en ce moment suprême, où un seul mot, prononcé et entendu, lui rendait fortune et noblesse.

— Je ne veux pas mourir, reprit-il avec effort ; ce serait trahison ! Il faut que je vive pour le servir et pour l'aimer. Arrête-toi donc, mon sang ; tu es à lui, tout à lui ! Notre-Dame de Mi-Fort, sainte mère du Christ, ayez pitié ! Qu'il s'éveille, ou que je vive ! Sainte Vierge ! la mort est sur moi. C'est la première fois que j'ai peur !

(A Suivre)

Corvéable à Merci

Ce fut une triste journée pour le peuple américain, que celle où la gloire du héros de la guerre de sécession manqua de sombrer dans un pot-de-vin. On s'en rappelle encore et nos voisins, très endurcis pourtant en matière de corruption, n'ont pas oublié le scandale que cette affaire causa et la honte qui en réjaillit sur toutes les institutions de leur pays.

Le ministre de la guerre, le général Belknap, avait été accusé et convaincu de péculat ; il avait vendu au plus haut et dernier enchérisseur les postes des réserves indiennes, et livré les malheureux sauvages à la merci de contracteurs sans pitié. Il y allait du bain pour le général, l'ami de Grant ; aussi, résolut-on de le sauver à tout prix. Le moyen employé fut des plus simples ; Belknap donna sa démission dans la nuit même, et le lendemain lorsqu'on voulut le mettre en accusation, le ministre se leva comme un seul homme et s'écria : c'est impossible, le général Belknap est *functus officio*, et le général n'étant plus ministre de la guerre, ne put être poursuivi comme tel, et il s'en alla planter ses choux avec la tranquillité de conscience d'un Cincinnatus.

Nous espérons que notre pays serait à tout jamais à l'abri d'un pareil malheur ; nous avions compté sans la charte municipale.

Un jugement a été rendu hier, basé sur cette charte municipale et ce jugement déclare que les réviseurs sont *functi officio*, depuis le 18 février, c'est-à-dire que depuis ce jour, leurs fonctions ont cessé et que la justice ne peut plus les atteindre quel-les que soient les injustice qu'il leur plaira de commettre.

Nous enregistrons ce jugement

avec tout le respect qu'il mérite, avec autant de respect que nous avions enregistré la décision du juge Lorange, renvoyant au 1er mars l'audition de la motion de Dechène qui demandait à voter ce même 1er mars. Nous l'enregistrons aussi respectueusement que nous avons enregistré la décision du juge Caron, qu'il renverse, et celle du juge Mathieu qu'il condamne, ne pouvant cependant nous empêcher de penser que nos lois doivent être bien nébuleuses, bien difficiles à interpréter pour donner lieu à tant de jugements contradictoires, devant la même cour, en l'espace de moins de deux mois.

Tout en respectant ce jugement nous devons déclarer qu'il n'a pas été sans nous causer un étonnement profond. Il accorde aux réviseurs des bénéfices que ceux-ci n'avaient jamais demandés dans leur requête. Il leur donne un certificat de bonne conduite inespéré, et les dégage "de toute obligation et de toute responsabilité légale ou judiciaire, à raison de la non-exécution du dit bref péremptoire de mandamus", ce qui dans notre humble opinion sort un peu de la juridiction de la Cour Supérieure.

Quant aux éloges que Son Honneur le juge Taschereau a décernés aux réviseurs, nous les croyons quelque peu exagérés. Il a plu à la Cour Supérieure de déclarer que c'était un libelle de dire que les réviseurs avaient agi de mauvaise foi et avaient employé des manœuvres frauduleuses pour priver Dechène de voter ; nous nous inclinons. Nous nous rappelons cependant qu'il doit se trouver au dossier soumis à cette Cour un jugement rendu à l'unanimité, par les cinq juges de la Cour d'Appel, déclarant que l'appel n'aurait pour but que de priver Dechène de son droit de vote, et qu'il était renvoyé comme ayant été pris sans raison. Il y a au dossier toutes les pièces prouvant également l'intention des réviseurs et de leur aviseur légal, entente qui fut si fatale aux droits des citoyens et sur laquelle la Cour d'Appel s'est expliquée.

Mais ce qui n'était pas au dossier, ce sont les dépositions des échevins Préfontaine et Grenier, de MM. Black et Glackmeyer, qui montrent les intrigues qui se sont tramées à l'hôtel-de-ville pour empêcher, quand même et à tout prix, les citoyens de Montréal de prendre part aux élections de 1886.

Bien d'autres choses non plus n'étaient pas au dossier, et n'y pouvaient être, car on ne pouvait s'attendre à ce que la Cour se prononçât sur autre chose que ce qu'on lui soumettait ; par exemple la prédiction qui courrait les bureaux de l'hôtel-de-ville et qui s'est réalisée de point en point.

Vous aurez votre droit de vote, c'est certain, disait-on, mais nous saurons bien nous empêcher de l'exercer cette année ; nous vous traînerons de cour en cour, jusqu'après les élections, et les élections passées nous irons à Québec, présenter un amendement à la charte, et au lieu d'une piastre, nous vous ferons payer deux piastres : ça vous apprendra à vouloir nous donner une leçon. Et on l'a fait comme on l'a dit.

Ce qui, dans le jugement d'hier, a frappé le public, ce qu'il ne peut comprendre et ce que nous ne nous engageons pas à lui expliquer, c'est comment Dechène ayant le droit de vote, ne pourra pas, de par la loi, exercer son droit de vote. Cela dépasse l'esprit droit et honnête de nos braves Canadiens et nous le comprenons facilement.

La fraude prime le droit, telle est l'interprétation que le public donne à ce jugement, qui basé qu'il doit être sur la loi met à néant toutes nos libertés municipales. Si l'an prochain, il plaît aux réviseurs de rayer des listes électorales les trente mille électeurs de Montréal, ils pourront le faire impunément, car le 19 février ils seront *functi officio* et la cour supérieure les dégradera comme cette année de toute res-

ponsabilité légale ou judiciaire.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un tribunal déclare que les jugements qu'il émet sont lettres mortes et qu'ils sont inexécutables : jusqu'ici nous avions cru que force restait à la loi. Nous savons maintenant, de l'aveu même du tribunal, que des jugements rendus au nom de Sa Majesté peuvent n'avoir aucune valeur. M. Dechène doit le savoir encore mieux que nous, puisqu'il a en poche le jugement du juge Caron et qu'il ne peut le faire exécuter.

Quant à dire, comme l'a dit Son Honneur le juge Taschereau, que Deschène pourra se servir de son jugement l'an prochain, nous avons là-dessus l'opinion de la Cour d'appel. Elle a dit qu'avec l'appel on empêcherait Dechène de voter cette année ; et qu'on le forcerait à recommencer ses procédés l'an prochain, époque à laquelle on irait encore en appel, et qu'on le priverait ainsi de son vote, pendant toute sa vie : le jugement du juge Taschereau aura le même effet qu'un appel.

Nous en avons fini avec ce jugement, il nous reste à parler d'un incident excessivement pénible, que nous signalons au public parce que nous croyons que c'est notre devoir de le faire et qu'il s'agit de ce que nous considérons comme une calamité publique.

Son Honneur le juge Taschereau a prononcé, dans ses commentaires les paroles suivantes : "Ce procès aujourd'hui célèbre n'a pas l'importance qu'on a voulu lui donner, il ne justifie nullement les accusations qui ont été lancées, le bruit qu'on a fait dans la presse et l'agitation que quelques démagogues ont voulu faire, et je ne crois pas que les fondations de la société seront ébranlées si M. Dechène ne vote pas cette année."

Nous avons le droit de demander à qui a prononcé ces paroles ; Est-ce M. H. Taschereau ou Son Honneur le juge Taschereau ?

Si c'est M. H. Taschereau, les temps sont bien changés ! Nous nous rappelons d'un jeune avocat de talent qui se présentait, il y a longtemps de cela, dans le comté de Dorchester, au nom des principes démocratiques, et que son adversaire flétrissait du nom de démagogue. Depuis, il est vrai la fortune lui a souri et ses opinions ont été rejointes les neiges d'antan. On ne peut demander aux juges d'avoir sur le banc des théories faites pour le *husting* ; mais il est bon de faire remarquer au public, que les idées les plus autoritaires et les plus réactionnaires sont presque généralement émises par des ex-libéraux, qui ne se souviennent plus des principes pour lesquels ils ont combattu et au moyen desquels ils sont arrivés aux honneurs.

Madame de Girardin qui s'y connaissait, disait : " Savez-vous ce que font les jeunes républicains quand ils ont fait fortune ? ils se font meubler un appartement à la Louis XIV. Tout le siècle est là. "

Si ce n'est pas M. H. Taschereau, mais bien le juge Taschereau qui a prononcé les paroles que nous avons citées, alors la chose est grave et demande une protestation énergique de la part de l'opinion publique. Affirmer du haut du banc, que la société n'est pas en danger, parce qu'on privera un citoyen de ses droits civils et politiques est une opinion que la presse démagogique peut avancer, mais que nous ne nous attendions pas à voir légitimer par la cour supérieure.

Certes, les fondations de la société ne seront pas ébranlées, parce que M. Dechène ne votera pas cette année. Mais la société sera fortement ébranlée par le jugement que Son Honneur le juge Taschereau vient de rendre, parce qu'il prouve, jusqu'à preuve du contraire, que la loi est ainsi faite, que trois hommes peuvent légalement et impunément escamoter les libertés et les droits de 13,000 citoyens, et mériter les félicitations et l'approbation de la justice. — (La Presse)

L. A. BERGEVIN,
TAILLEUR-FASHIONABLE
35 à 45, Rue Notre-Dame.

FAIT IMPORTANT
Le département de confection pour Messieurs est sous la direction de deux artistes tailleurs et coupeurs, déjà très avantageusement connus par l'élégance de leur coupe et le fini de leur main d'œuvre.

"Satisfaire avant tout"
EST NOTRE MOT D'ORDRE.
12 avril 1886. 181

INSTITUTEUR

On demande pour le Collège de St-Michel de Bellechasse, un professeur de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement anglais et français, et pouvant fournir de bonnes recommandations.

S'adresser au
REVU L. A. DEZIEL, PRES.
Directeur du Collège.
31 mars 1886. 1m-100



JOS DONATI
WATCH-MAKER & JEWELLER
No. 158, RUE ST-JEAN,
(EN DEMOIS),
QUEBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en :
— ARGENTERIES de toute espèce.
— MONTRES en Or et en Argent.
— CHAINES en Or, Argent et Cheveux.
— ÉPINGLETES de toutes sortes pour Dames et Messieurs.
— BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames.
— JONCS unis et gravés, Jons de toutes sortes.
— PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés.
— BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre.
— HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

— Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI,
Horloger et Bijoutier.
24 mars 1886. 3m-149

GRAINES NOUVELLES !
GRAINES NOUVELLES ! !

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Grassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adresserons des CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste.

JOHN E. BURKE,
Dispensaire de Québec,
2, RUE De La FABRIQUE
24 mars 1886. 6c-146

DOMINION HOUSE!
Coin des rues D'Aiguillon et Ste.-Genevieve.

PENSION A LOUER.
Le soussigné désire louer toute la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grands salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle *range* et tous les ustensiles.

CONDITIONS LIBÉRALES
Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être en meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POUTRAS,
Propriétaire.
18 mars 1886. 1m-181

LA JUSTICE

QUEBEC, 19 AVRIL 1886.

Sommaire des Annonces.

Oct. Lemieux & Cie : Encan de fonds de banqueroute en chaussures. J. B. Renaud & Cie : Jambon ! Jambon. C. Y. Tessier : Succession. J. Hickson : Grand Tronc. Le Syndicat de Québec : MM. Jos. Beaulieu & Cie : Attention ! Attention ! Joseph Guillemette : Chaussures ! Chaussures !

Oct. Lemieux & Cie : Encan de meubles, piano, etc. Fillean & Frère : Poésies et photographie MM. Gingras, Langlois & Cie. : Eau St. Léon. J. A. Mailloux : Brique à vendre. Victor Marier : Avis public. Jos. Donati : Hologer et bijoutier. J. E. Morrison : Pharmacien-chimiste. J. F. O'Brien : Chapeaux. Jos. Poitras : Dominion House. James Perry : Ebéniste et marchand [Tapissier. R. Sampson : Eau chaude. Révé L. A. Déziel, Ptre—Instituteur.

LE "NOUVELLISTE"

REGULADE

L'organe de Sir A. P. Caron a enfin trouvé un argument contre Riel. Il écrit que nous sommes des sots ! Nous n'avons rien à répondre à un argument comme celui-là, ne désirant pas entrer sur le terrain des personnalités. Le Nouvelliste ne vit que de cela et il est dans son rôle en insultant les autres. Ce qu'il faut au public ce sont des faits, des arguments et non des injures. Le confrère, mis en présence de ses déclarations antérieures et se trouvant dans l'impossibilité de donner une explication plausible et acceptable au public, prend le parti d'insulter des gens qui valent cent fois mieux que lui. Encore une fois, nous lui rappelons que les conservateurs auxquels il prétend s'adresser ont droit de savoir les raisons pour lesquelles il a modifié son opinion. Qu'il l'explique donc sa volte-face s'il n'en a pas honte ou bien si cet aveu lui est trop pénible, qu'il se taise et cela vaudra beaucoup mieux pour lui.

UNE REMONTRANCE

Le Nouvelliste, l'Événement et le Courrier du Canada font savoir à l'assemblée législative de la Province de Québec, qu'elle se mêle de choses qui ne la regardent pas. La députation conservatrice de la chambre locale a commis une faute inexplicable. Elle a jugé à propos de voter pour la motion Carbay sans consulter MM. Turte, Rouillard et Chapsus. Évidemment, la chambre d'assemblée n'est pas à la hauteur de sa position !

LE PROCHAIN ORATEUR

Le Nouvelliste prétend que nous exigeons que le prochain orateur de l'assemblée législative soit un candidat de notre choix et il nous conseille de garder nos avis pour nos nouveaux alliés les libéraux.

Le Nouvelliste fait preuve de sa mauvais foi habituelle en écrivant des choses comme celles-ci. Loin d'exiger que le prochain orateur soit le candidat indiqué par nous, nous avons déclaré n'avoir pas de candidat, mais en notre qualité de journal indépendant, nous avons usé de nos droits en nous opposant à la nomination de M. Desjardins et, malgré la leçon du Nouvelliste, nous persistons dans notre opposition. Nous n'avons pas la prétention de croire que nous pouvons imposer nos vues au gouvernement. Loin de là. Mais nous tenons à faire connaître en temps opportun ce que nous pensons sur cette question. Nous avons rempli notre devoir et c'est tout. Les événements diront si nos conseils sont meilleurs à suivre que ceux du Nouvelliste.

Le "Nouveliste" et l'aqueduc

Le confrère de St. Roch s'est mis dans un beau pétrin avec ses articles irréfutés sur l'affaire de l'aqueduc. Il cherche aujourd'hui à s'échapper par la tangente. Voici ce qu'il écrivait samedi :

La Justice est de plus en plus d'avis que nous n'aurions pas dû dénoncer le scandale municipal connu sous le nom de scandale de l'aqueduc.

Si la Justice à quelques amis à protéger—surtout si ces amis ont trempé dans cette fameuse spéculation—elle s'y prend bien tard.

C'est lorsque nous avons produit les preuves dans notre journal qu'il fallait venir présenter pour sauver vos amis si tristement compromis.

Si la Justice veut se procurer de nouveaux renseignements sur le scandale qui a été dénoncé il y a déjà plusieurs mois, qu'elle fasse consentir ses amis les libéraux du conseil de ville à l'enquête que nous avons sollicitée, et elle sera amplement édifiée !

Et c'est là tout ce que le vertueux organe a trouvé pour répondre à nos articles.

Nous allons le rappeler un peu à la question. Nous n'avons personne à protéger relativement à cette affaire et si nous en avons parlé à l'occasion des élections municipales,

c'était uniquement pour montrer la mauvaise foi du Nouvelliste qui lançait des accusations longtemps avant les élections et n'avait pas le courage de les répéter en temps opportun pour s'opposer à la réélection de ceux qu'il accusait d'avoir trempé dans ces prétendus scandales. Bien plus, le confrère, croyant nous intimider, a annoncé que l'un de nos rédacteurs avait trempé dans ce scandale. Nous l'avons mis au défi de nommer celui qu'il accusait ainsi et ce défi est resté sans réponse. Nous le renouvelons et nous y attirons spécialement l'attention de M. Rouillard.

Mais nous savons d'avance qu'il reculera et qu'il n'aura pas le courage de donner une forme tangible à ses accusations. Nous le connaissons ce journal qui écrit sans cesse à tort et à travers, qui crache sur les passants, qui n'a que des insultes à offrir et qui n'est jamais capable de prouver un seul de ses avancés. Si nous nous occupons autant de lui c'est uniquement dans le but de le démasquer comme il le mérite.

Il a déjà commencé l'autre jour à admettre que toutes ses accusations, sonores, et ses périodes soulignées n'avaient eu aucun effet sur l'opinion publique, et nous tenons à le convaincre de mauvaise foi, pour que l'on sache à l'avance ce qu'il faut penser de toutes les accusations qui sortent de l'officine en question.

Si les gens qui écrivent dans le Nouvelliste ont un peu de cœur, ils vont maintenant s'empresser de relever notre défi et de préciser leurs accusations, mais s'ils ne le font pas, nous montrerons devant le public le rôle qu'a joué le Nouvelliste dans cette affaire de l'aqueduc.

Nous allons savoir enfin pourquoi ce journal après s'être tant démené, est devenu si silencieux.

N'y aurait-il pas quelque petit pot de vin au fond de l'affaire ?

Est-ce par charité chrétienne que l'on a gardé en portefeuille certains documents que l'on prétend avoir, qu'on a refusé de les donner à qui de droit ?

Où sont maintenant ces documents ? Pourquoi certains rédacteurs du Nouvelliste mis en demeure de les produire pour donner une forme tangible à une motion devant le conseil de ville ont-ils refusé de s'en départir ?

Voilà autant de choses qu'il serait bon de connaître.

Les employés de l'Intercolonial et l'hôtel Inch Arran

La Justice est le premier journal qui ait agité ici sérieusement la question des fraudes que l'on disait se commettre sur l'Intercolonial. Nous avons demandé il y a quelque temps, la réponse à certaines accusations extrêmement graves qui pesaient sur certains employés de cette voie ferrée, et nous avons inutilement attendu le mot de l'énigme.

L'affaire a maintenant l'air de prendre une nouvelle tournure et le public saura peut-être jusqu'à quel point on a fait l'application du régime que nous dénonçons.

Une dépêche d'Ottawa au Star, en date du 17 avril, annonce qu'à une assemblée du comité des comptes publics, l'affaire de l'Inch Arran Hôtel de Dalhousie, N. B., et des employés de l'Intercolonial est venue sur le tapis. On alléguait que quelques-uns des employés de l'Intercolonial avaient des intérêts dans l'hôtel, et qu'ils auraient profité de leur position pour en promouvoir les développements. Des accusations particulières ont été portées contre M. Pottinger surintendant en chef du chemin ; contre M. Busby agent des passagers qui aurait contrefaqué (checked) des billets donnés gratuitement à des pensionnaires de l'hôtel ; contre J. K. Bruce, auditeur entre les mains de qui sont passés les billets ; contre G. W. Robinson, agent de l'Intercolonial à Montréal, qui paraît-il aurait émis ces billets avec le consentement des employés du chemin à Moncton. M. Davies a fait motion que M. Pottinger, Busby, Bruce, Robinson, et en outre MM. Cormier, de Shédiac, George Harold de Dalhousie, l'agent de la station d'Amherst, et Collingwood Schriber soient sommés de comparaître devant le comité et de rendre témoignage le 24 du présent mois.

On se rappelle que la fraude aurait consisté à passer sur le chemin le plus grand nombre possible de passagers gratuits, en destination de l'hôtel Inch Arran où ces employés avaient des intérêts. On peut facilement comprendre l'affluence des voyageurs qui ne demandaient pas mieux que de voyager pour rien.

INTERPELLATION

M. Edgar a donné avis qu'il demandera aujourd'hui, à Ottawa, si le gouvernement a en sa possession une lettre écrite au ministre de l'Intérieur par le commissaire en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans la première partie de l'année 1884, avertissant le gouvernement qu'une délégation se rendait au Montana auprès de Louis Riel et mettant le gouvernement en garde contre le danger de la situation.

FAUSSE RUMEUR.

Il était rumour Samedi de la résignation des Hons. MM. Flynn et Lynch à propos de la question irlandaise agitée la semaine dernière à la chambre. Cette rumeur ne paraît pas fondée. L'exécutif s'est réuni

samedi et la plus grande harmonie règne encore entre les ministres. (Chronicle.)

COUR CRIMINELLE.

(Samedi après-midi)

La cour s'ouvre à 2 1/2 heures. Ensuite commence le procès de J. B. Baulac et Marie-Louise Lessard, accusés de vol.

Jean Baptiste Milliard, 1er témoin.—Je suis venu de Manitoba l'automne dernier ; je suis barbier ; j'avais \$300 sur moi quand je suis venu à Québec. Quand j'ai perdu de l'argent j'avais \$190 sur moi. Nous sommes allés chez Marie-Louise Lessard. Nous avons joué aux cartes. Vers onze heures, j'étais fatigué et je me suis appuyé sur ma chaise. Peut-être a-t-elle pensé que j'étais ivre. La prisonnière a pris mon portefeuille ; Baulac a été la trouver et ils sont allés dans une autre chambre. Nous sommes allés dans une autre mauvaise maison tenue par une personne appelée "La Noire". Là, j'ai compté mon argent ; il me manquait \$20. Je n'ai rien dit sur le moment. Le lendemain, j'ai retrouvé mon portefeuille. Je suis certain que j'avais \$90 lorsque je suis rentré chez Marie-Louise Lessard.

Transquestionné.—Je ne connais pas Baulac depuis longtemps. Mon beau frère ne voulait pas que je sortisse avec Baulac. Je n'ai pas compté les verres de boisson que j'ai pris. Je n'avais pas vu sortir d'argent de mon portefeuille. Je me rappelle parfaitement bien ce qui s'est passé ce soir-là. Je ne me rappelle pas avoir dit à mon beau-frère que j'avais été volé.

Je ne connaissais pas "La Noire". Je ne connais pas cette maison. Une fois entré là, j'ai vu que c'était une mauvaise maison. J'ai couché là. Je suis reparti le lendemain matin, vers neuf heures. J'ai encore pris de la boisson le lendemain, chez Marie-Louise Lessard.

Célestine Lepage.—Je connais le prisonnier Baulac et la prisonnière Marie-Louise Lessard. Milliard est venu chez nous vers minuit et quart. Je lui ai fait compter son argent, il avait \$70.00. Il est venu un homme de police à la maison, je lui ai dit que c'était le fameux Baulac qui faisait le train. Milliard a déposé \$3.30 chez moi.

Thomas Welsh.—Je connais les prisonniers. J'ai arrêté Marie-Louise Lessard dans sa maison, rue Richelieu. J'ai arrêté Baulac le 19 mars. Quand il nous a vu il s'est mis à courir. J'ai tiré deux coups de revolver en l'air pour l'effrayer. Enfin nous l'avons arrêté et ramené en ville.

Abraham Drolet.—Je suis un des employés de la cour. Je connais le prisonnier Baulac. Il m'a dit qu'il ne voulait pas plaider coupable devant le juge Chauveau, mais qu'il plaiderait coupable en Cour Criminelle.

M. Lapointe qui est l'avocat des accusés prend alors la parole en leur faveur, et il est suivi par M. Dunbar qui trouve les prisonniers coupables et demande au juré leur condamnation.

A cinq heures le juge explique la cause au juré, et celui-ci se retire, et rapporte après quelques minutes de délibérations un verdict d'acquiescement en faveur de Marie-Louise, Lessard, et un verdict de coupable contre Baulac. La cour s'ajourne ensuite à ce matin.

Résumé des Dépêches

ASSASSINAT D'UN EVÊQUE.—LE DRAME A LIEU SUR LES MARCHES DE L'ÉGLISE.—ARRÊSTATION DE L'ASSASSIN.—LA POULE VEUT LE LYCHER.—L'AUTEUR EST UN PRÊTRE EXCOMMUNIÉ.—LE MOBILE DU CRIME EST LA VENGEANCE.—TERRIBLE INCENDIE.—UNE VILLE PRESQU'ENTièrement DÉTRUITE.—100 PERTES DE VIE DANS UNE SEULE RUE.—DES CENTAINES DE PERSONNES ONT PÉRI.—LE SCANDALE BARTLETT DYSON.—ACQUITTEMENT DE MME BARLETT.—LA QUESTION IRLANDAISE.—LE PROJET DE GLADSTONE AU SUJET DES TERRES.—LES ADVERSAIRES DU BILL.—ENTREVUE DE LORD HARTINGTON AVEC LES CHEFS IRLANDAIS.

Madrid, 18.—A dix heures et demie ce matin, au moment où l'évêque de Madrid montait les marches conduisant à la porte d'entrée de la cathédrale, il reçut un coup de revolver tiré par un prêtre qui se trouvait sur le haut des marches. La balle ontra dans l'abdomen. Le premier coup fut suivi d'un autre venant de la même source. Cette décharge blessa l'évêque au côté. L'évêque tomba alors on bas des marches. Le prêtre descendit alors et fit feu une troisième fois. La balle alla se loger dans la cuisse. On s'empara alors du prêtre. L'évêque fut ramassé sans connaissance et transporté dans une chambre privée de la cathédrale. Là les derniers sacrements lui furent administrés. Aujourd'hui étant le Dimanche des rameaux, il y avait dans la cathédrale une affluence de fidèles plus nombreuse que d'ordinaire.

Lorsqu'on apprît l'odieux assassinat la foule se mit à suivre la voiture qui conduisait le prêtre en prison.

La présence seule des gendarmes accompagnant la voiture put empêcher qu'on lynchat de suite le prêtre. Le motif de ce crime est, dit-on,

la vengeance. Plus tard.—L'auteur de l'assassinat avait tout dernièrement été excommunié et il avait sans succès demandé à l'évêque d'être relevé de cette sentence.

La reine Christine a envoyé prendre des nouvelles de l'état de l'évêque. Le Pape a envoyé sa bénédiction à l'évêque au moyen d'un télégramme.

L'évêque est encore vivant. Le prêtre a tenté de se suicider.

Vienne, 18.—La ville de Strygen, Galicie, a été presque complètement détruite par le feu. Six cents maisons ont été incendiées. Il y a eu plusieurs pertes de vie. La population est dans la misère.

Plus tard.—Il soufflait alors un fort vent et le feu se déclara en même temps dans plusieurs endroits de la ville. Plusieurs personnes ont été tuées par des murs de maisons qui sont écroulés. Dans une seule rue les portes de vio sont au nombre de 100.

L'hôtel-de-ville, la gare du chemin de fer, les bureaux de télégraphe ont été détruits.

On a retiré des débris grand nombre de personnes blessées.

Il manque des centaines de personnes. Le défaut d'eau a rendu inutile l'aide que voulaient donner les militaires.

On envoie des villes voisines de l'argent et des provisions.

Londres, 17.—Les personnes présentes à la cour ont applaudi le verdict qui a été rendu. Deux faits semblent avoir eu une influence irrésistible sur l'opinion du jury en faveur de Mme Bartlett. Le premier est celui que cette femme aurait gardé même longtemps après la mort de son mari la bouteille renfermant le chloroforme. On a prétendu que cela n'aurait pas eu lieu si Mme Bartlett s'était servie de ce chloroforme pour empoisonner son mari. Elle aurait été intéressée à enlever tout qui pouvait servir de preuve à son crime. En effet les meurtriers détruisent invariablement, chaque fois que la chose est possible, tout ce qui a pu servir à causer la mort.

Second fait, on a prouvé que madame Bartlett avait été très anxieuse d'avoir une enquête post mortem afin de connaître la cause exacte de la mort de son mari. Elle déclara qu'elle était prête à payer n'importe quel montant d'argent aux fins d'avoir le meilleur médecin pour faire l'autopsie. On voit, par là, que madame Bartlett cherchait à établir son innocence au-delà de tout doute.

Ces faits furent prouvés aux jurés, mais toutefois en laissant un certain doute dans leur esprit sur leur exactitude. C'est le bénéfice de ce doute qu'ils ont accordé au prisonnier, et cela d'après les instructions reçues par la cour.

Edimbourg, 17.—Le Scotsman condamne le bill de Gladstone pour le rachat des terres. Il dit que cette mesure est une vaste et dangereuse transaction, et que le projet de Home Rule et celui des terres vont être rejetés.

Londres, 17.—Les députés libéraux qui sont opposés à la politique irlandaise de Gladstone se sont réunis aujourd'hui à Devonshire House, résidence de lord Hartington. Des résolutions condamnant le bill du rachat des terres ont été adoptées.

M. Shaw Lefebvre, libéral, ex-maire général des postes, a fait un discours aujourd'hui, à une assemblée tenue à Bradford. Il a dit que le projet de loi Home Rule de Gladstone n'avait pas pour but la démission de l'empire, mais que quand même ce serait là la conséquence de l'adoption de ce projet, ce serait un état de choses préférable aux mesures de coercion.

Lord Hartington a eu une entrevue aujourd'hui avec les chefs du parti irlandais au sujet de la ligne de conduite à suivre relativement aux mesures concernant l'Irlande. Au nombre des personnes présentes à l'entrevue étaient le duc d'Argyle, M. George Goschen et Albert Grey.

Dublin, 18.—A une réunion de fermiers à Kildysort aujourd'hui, le projet de loi d'achat des terres a été dénoncé comme une mesure destinée seulement à bénéficier aux land lords. On a déclaré que si les fermiers acquiesçaient leurs héritages à un prix basé sur la valeur de quatre années de loyer leur position serait peu améliorée parce qu'ils n'ont pas le capital nécessaire pour acheter.

Une résolution fut adoptée demandant aux députés parnallistes du parlement de s'opposer à ce projet de loi.

Quatre cents fermiers du comté de Bessborough à Kilkenny se sont réunis aujourd'hui pour prendre en considération l'offre qui leur était faite au nom du comté, d'une réduction de loyer de 10 à 20 pour cent. Ils avaient demandé une réduction de 33 pour cent. A la réunion d'aujourd'hui 335 des fermiers ont adopté les conditions offertes par le comté.

Nouvelles Générales

Ventes de reliques

Un certain nombre de reliques de Schiller et Goethe ont été vendues dernièrement à Berlin à des prix insignifiants. Une splendide coupe en argent donnée à Goethe par le grand duc Charles Auguste a rapporté 43 shillings. Un loquet en or renfermant des cheveux de Schiller et de sa femme Charlotte a été vendu 18 shillings.

S. Franko

Dans sa tournée artistique sur le continent Américain, le brillant virtuose S. Franko sera accompagné de Mademoiselle Rochel Holla, d. une élève de madame Pauline Viardot-Garcia (de Paris) une magnifique voix de soprano ; monsieur Holst Hansen, baryton de l'opéra de Copenhague ; de Auguste Hylsted, pioniste de la cour du roi de Danemark, et l'un des plus grands pianistes contemporains et d'un pianiste accompagnateur.

Les médailles

Sir Adolphe et lady Caron présenteront samedi prochain aux membres de l'artillerie de garnison de Montréal les médailles qui leur sont accordées par le gouvernement pour avoir pris part à la campagne du Nord-Ouest.

La Statue de la Liberté

On met en ce moment la dernière main au piedestal à la Statue de la Liberté, à Bedlos's Island. Les gros crampons ou fer destinés à maintenir la statue sont déjà posés. Le général Stone, ingénieur en chef du piedestal, dit que la statue, lorsqu'elle sera en place, paraîtra encore plus grande pendant la nuit que pendant le jour ; car elle sera éclairée à la lumière électrique. Outre la lumière de la torche, qui pourra être aperçue à quatre vingt dix milles en mer ; quatre lumières seront disposées à chaque coin du piedestal, de façon à se réfléchir sur la statue et à l'éclairer tout entière. La lumière de la torche sera le premier phare qu'apercevront toujours les maris se dirigeant vers New-York.

Condoléances

Nous avons appris avec regret la mort de M. Charles Bélanger, père de M. L.-C. Bélanger, rédacteur du Progrès de l'Est. M. Bélanger est mort lundi, à Cookshire, à l'âge de 73 ans et quelques jours.

Nous offrons l'expression de nos profondes condoléances à notre confrère de Sherbrooke et à la famille éplorée.

Un long jeune

Lacrosse, Wis., 18—Anna Belle Langan âgée de 9 ans qui n'a pas mangé depuis 47 jours est encore forte et pleine de vie. Elle a horreur de toute espèce de nourriture et refuse de manger ; elle pèse 65 lbs.

Verchères

M. J. L. Cartier, cultivateur de St. Antoine, a accepté la candidature pour la prochaine élection locale de Verchères.

M. Bernard a été, ce matin, au bureau de M. George Duhamel, secrétaire du comité national et a signé les résolutions du Champ de Mars.

Un des reporters de LA PRESSE a vu plus tard M. Cartier en compagnie de M. Duhamel, et celui-ci a déclaré que l'adversaire de M. Bernard n'avait pas encore signé les dites résolutions.

La Princesse Clémentine

La princesse Clémentine, la plus jeune fille du roi des Belges et qui a le titre de princesse de Saxe-Cobourg-Gotha et qui au mois de juillet prochain aura 14 ans, a été choisie comme devant être la femme du prince Albert-Victor, fils aîné du prince de Galles, qui a maintenant 23 ans.

Mariage fashionable.

Les journaux américains parlent du prochain mariage du président des Etats-Unis, avec Mlle Folsom, jeune personne d'une grande beauté et d'une grande distinction, que M. Cleveland a rencontrée lors d'une visite à la Maison Blanche, quelques jours après son inauguration. Depuis lors ils ont échangé une correspondance suivie, et Mlle Folsom, qui est en ce moment en Europe, écrit chaque semaine à M. Cleveland. On dit que ses lettres sont fort intéressantes.

A TRAVERS QUEBEC

Encan de beaux meubles

C'est demain Mardi le 20 courant que M. Oct. Lemieux & Cie., feront la vente à l'encan à la résidence de J. B. Letellier, No. 7, Rue St. Famille haute-ville, il sera vendu un magnifique piano carré de 7 1/2 octave, en ordre parfait, aménagement de salon couvert en crin, aménagement de salle à dîner en noyer noir aménagement de chambre à coucher, dessus en marbre etc., etc.

Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 2 hrs. Précises. Pour les détails, voir l'annonce.

Echappé Belle

Hier dans la matinée deux jeunes Carriers de St. Joseph de Lévis ont failli se noyer. Ils s'étaient aventurés sur le fleuve dans une légère embarcation, pour ramasser le bois que les glaces amènent tous les printemps. Tout à coup au moment où l'un d'eux se pencha pour atteindre un morceau de bois, l'embarcation chavira. Pendant une demi-heure ils se tinrent suspendu aux bords de la barque, et allaient peut-être perdre le courage, lorsqu'heureusement ils furent sauvés par Et. Patry de Lévis qui vint à leur secours avec une chaloupe.

Fausse rumeur

La rumeur allant à dire que le steamer Miramichi avait été acheté par la compagnie du Richelieu est dénuée de fondement.

Parti pour l'Europe

M. F. X. Garneau, de la maison Garneau, fils et Cie, est parti, samedi, d'Halifax, par le Parisian, pour l'Angleterre.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR

OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

Encan de beaux Meubles, Pianos, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie., MARDI, LE 20 AVRIL, A la résidence de J. B. Letellier, écr., No. 7, Rue Ste-Famille, Remparts.

Nous avons reçu instruction de J. B. Letellier, écuier, de vendre à l'encan, MARDI, le 20 AVRIL, à sa résidence, No. 7, rue Ste-Famille, Remparts, tout l'ameublement de sa maison, consistant en :

SALON—Un magnifique piano carré de 7 1/2 octaves, presque neuf, aménagement de salon couvert en crin, étagère, bûche, table de fantaisie, ornements, miroir, gravures, tapis Bruxelles, rideaux, poles, lampes, etc., etc.

SALLE à DÎNER—Side-board en noyer noir, tables à dîner, avec feuilles mobiles, chaises, canapé, service à dîner, service à thé, verrerie, argenterie, plateau, couteillerie, etc., etc.

CHAMBRES à COUCHER—Ameublements de chambre à coucher, dessus en marbre, set à toilette, tapis en laine, lits en fer, bureau à toilette, commode, literie, etc.

PASSAGE—Poêle à charbon, prêtre anglais, table de passage, porte-chapeaux, etc., etc.

CUISINE—Poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, glacière, tables, etc., etc.

Tout sera vendu absolument sans réserve, visible lundi, le 19, de 2 à 5 heures précises. La vente commencera à deux heures précises, OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs. 66-183

Encan de fonds de banqueroute en chaussures, pour le commerce

Par OCT. LEMIEUX & Cie., MERCREDI, LE 28 AVRIL

Au magasin de M. Marcel Rochette, No. 52, Rue du Pont, St-Roch, Québec.

Nous avons reçu instruction de M. Marcel Rochette, syndic dans une affaire de liquidation, de vendre pour le compte des intéressés, Mercredi, le 28 avril, au magasin No. 52, rue du Pont, pour une valeur de \$3,000.00 de chaussures, consistant en bottines de prunelle, bottines en kid, bottines en veau basses, bottines d'enfants, guêtres de toutes sortes ; botes en buaf, botes en veau, botes en pibela, formes, ustensiles de magasin, etc., etc.

Ce magnifique assortiment de chaussures est en ordre parfait et tout réaménagé manufacturé ; visible mardi, de 2 à 5 heures P.M., tout sera vendu sans réserve et en lot, à la convenance du commerce, conditions données le jour de la vente.

La vente commencera à 10 heures précises A.M. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs. —192



Le Syndicat de Québec

N'épargne rien pour donner la plus grande satisfaction au public ; il s'est assuré les services d'un TAILLEUR de 1ère classe ayant passé 6 années aux Etats-Unis pour sa perfectionner. Si vous voulez un PANTALON élégant, un SURTOUT de bonne coupe et bien fait, allez au Syndicat de Québec. 15 avril 1886. 185

Attention! Attention!

MM. JOSEPH BEAULIEU & Cie, informant leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront un étal dans la partie neuve de la HALLE LAUZON, Lévis, le 24 de ce mois. Ils auront toujours en mains en fait de viandes : bœufs, veaux, moutons, lards, jambons, bacon, saucisses, volailles, etc., ainsi que saindoux, beurre et œufs.

Une visite est sollicitée. 15 avril 1886. 18-186

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

VACANCES DE PAQUES 1886

Des billets d'excursion aller et retour, de première classe, à un tiers de réduction, auront cours entre toutes les stations JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, les 22, 23 et 24 avril et seront bons jusqu'au 27 avril 1886. J. HICKSON, Gérant général, 189

GUIDE DES ENCANS DU MOIS D'AVRIL

Par OCT. LEMIEUX & Cie. LUNDI le 19.—Au magasin de M. Jacques Robitaille, No. 54, rue du Palais, Haute-Ville, Epicerie, Vins, Liqueurs, Balances, etc.

MARDI le 20.—A la résidence de J.-B. Letellier, écuier, No. 7, rue Ste-Famille, Haute-Ville, magnifiques meubles, piano, etc., etc.

LUNDI le 26.—A la résidence de M. Alphonse Hamel, No. 11, rue Hamel, une partie de ses meubles de ménage.

MARDI le 27.—A la résidence privée, No. 14, rue Hébert, Rampart. JEUDI le 29.—Immense assortiment de meubles neufs et de seconde main, tapis, prélatrs, à notre salle d'encan, 253, rue et faubourg St-Jean.

Toutes ces ventes se feront sans réserve et commenceront à 2 heures précises. Voir les détails dans les annonces à notre deuxième page, dernière colonne.

DERNIERE EDITION

UN PROJET.

M. Faucher de St-Maurice, député de Bellechasse demande instamment à la chambre d'assemblée d'en prendre la construction d'une voie ferrée qui traverserait les comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmagny et l'Islet et qui se raccorderait à Edmonston pour se raccorder avec les chemins de fer du Nouveau-Brunswick.

Nous souhaiions au député de Bellechasse, dans l'intérêt du comté qu'il représente et dans l'intérêt de la province tout le succès possible. Mais nous craignons beaucoup que dans l'état actuel de nos finances les démarches de M. Faucher ne soient demeurées sans succès. A tout événement, s'il est une entreprise qui mérite la considération de la chambre et les subventions du trésor public, c'est bien celle-ci. Un tel chemin de fer ferait faire un pas immense à la colonisation et ouvrirait une contrée fertile, superbement boisée et tout à fait propre à l'agriculture. Cette entreprise donnerait en outre une immense valeur au domaine public et le département des terres de la couronne y trouverait une augmentation énorme de revenus dans la vente des terres que traverserait cette voie ferrée.

ELECTIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le Nouveau-Brunswick est en pleine fièvre électorale. La nomination des candidats pour les élections à la chambre locale de cette province a lieu aujourd'hui. Il est probable que le gouvernement de M. Blair sera soutenu au poll. Le comté de Westmoreland est celui où se concentre surtout l'attention. Un des frères de l'honorable P. A. Landry, N. Tilman, T. Landry de Memramcook, est candidat dans ce comté. Chose étrange, le *Moniteur Acadien*, organe du député de Kent fait la lutte à M. Tilman Landry, le déclare impopulaire et indigne de la confiance des électeurs. Ceci revient à dire que l'hon. P. A. Landry fait la lutte contre son propre frère. Il n'est pas surprenant que l'hon. M. Landry n'ait pas sympathisé avec ses compatriotes de la province de Québec, lorsqu'il n'est seulement pas capable de soutenir son propre frère dans sa province.

Un sonnet de M. Caouette

Sous ce titre, la *Minerve* de samedi dernier publie, en l'accompagnant de quelques observations, un sonnet de M. J. B. Caouette à M. W. Chapman.

M. J. B. Caouette, jeune écrivain déjà avantageusement connu de notre monde littéraire, venant d'être l'objet de critiques acerbes, répond à M. W. Chapman, qui lui avait adressé autrefois des vers aussi flatteurs qu'encourageants, par le sonnet suivant :

W. A. Chapman

"Penser avant d'écrire est un principe exact, Il est trop d'écrivains qui ne pensent qu'après." Ayant ces deux beaux vers gravés dans la mémoire, n'est-ce pas ? en faire mon profit ; Mais le désir d'écrire, hélas ! par fois me fit Oublier ce conseil d'un écrivain notoire.

Dis ton "mad culpa," car tes vers m'ont fait croquer Que j'étais un poète et même un érudit.... Alors, ai-je besoin de me creuser l'esprit Avant d'écrire ? Oh ! non ; pour d'autres cette histoire.

Soudain je m'aperçois que ma vilaine lyre Ne rend que des sons creux ; allons, avant d'écrire J'aurais dû, mon ami penser et repenser....

Désormais je mettrai ce précepte en pratique, Ainsi je serai moins mordu par la critique Dont la terrible dent ne cherche qu'à blesser !

J. B. CAOINETTE.

OPINIONS DE LA PRESSE A PROPOS DU NOUVEL ORATEUR

(La Presse.)

Des dépêches de Québec indiquent comme probable la nomination de M. Faucher de Saint-Maurice au poste d'orateur, laissé vacant par la nomination de l'honorable M. Würtele aux fonctions de juge.

Personne ne saurait être mieux qualifié que M. Faucher de Saint-Maurice pour ce poste délicat. La situation de greffier des bills privés, qu'il a occupée pendant longtemps, lui donne une compétence toute spéciale ; et il a publié, l'an dernier, sur la procédure parlementaire, un important ouvrage justement apprécié à Québec et à Ottawa.

(Le Nouvelliste.)

La *Minerve* appuie la candidature de M. Desjardins, député de Montmorency, au fauteuil de la présidence de l'Assemblée Législative.

M. Desjardins est un des meilleurs détracteurs de la chambre, et il apportera dans cette charge — dit la *Minerve* — autant de dignité qu'une connaissance approfondie des coutumes parlementaires.

La Minerve.)

On ne croit pas généralement, ici, que M. Würtele accepte de suite la position de juge qui lui a été offerte. En outre des fonctions d'orateur qu'il remplit avec tant d'impartialité et de connaissances constitutionnelles, l'orateur de la chambre d'assemblée a succédé au regrette juge Loranger dans l'œuvre de la

codification dont une bonne partie sera mise à l'étude à la présente session, sous la direction du codificateur lui-même. Il serait donc malheureux qu'on l'enlevât à cette double fonction, sans compter qu'il faudrait jeter la division d'Yamaska dans la tourmente électorale, à deux reprises dans l'espace de quatre ou six mois. Dans tous les cas, c'est le vœu général que le choix de M. Würtele, qui est du reste accepté avec la plus vive satisfaction, ne soit ratifié qu'après la session actuelle.

(Le Star)

On croit généralement ici que M. Desjardins sera nommé Orateur à la place de M. Würtele. M. Desjardins a toujours été un partisan fidèle du grand parti conservateur et lui a rendu de grands services quand il était rédacteur au *Canadien*. Il n'est pas précisément fortuné, et on lui a donné conséquemment une bonne part de toutes les excellentes choses qui se sont distribuées sous forme de commissions, etc., durant le présent Parlement. Il est admis qu'il ne lui serait plus possible de se faire réélire dans le comté de Montmorency.

On mentionne aussi l'hon. M. Beaubien comme devant succéder à M. Würtele. Il est logique de dire qu'il n'aura le fauteuil que si le gouvernement a peur de lui.

Ce serait donner de la pâtée au corbeau comme l'a fait la sibylle qui conduisait Enée aux enfers.

L'événement dit cependant que M. Würtele continuera à remplir ses fonctions jusqu'à la fin de la session. Si cela est vrai, il n'y aura donc plus de nécessité de nommer un nouvel orateur avant le prochain Parlement.

(Le Chronicle.)

Le nom de M. Beaubien est mentionné souvent par des hommes distingués de la députation qui considéreraient avec faveur son acceptation de la présidence de la Chambre. On croit, en certains quartiers, que le membre pour Hochelaga accepterait la position si elle lui était offerte. D'un autre côté, on ajoute que M. Faucher de Saint-Maurice a de grandes chances d'entrer, et que M. Desjardins rallierait, lui aussi, quelques suffrages. On doute, en plusieurs endroits, de l'opportunité d'ouvrir maintenant un comté ; mais le gouvernement devra faire pour le mieux s'il ne peut faire autrement. Il semblerait ridicule d'encourir les dépenses d'une lutte inutile pour quelques semaines seulement de session.

(Le Telegraph)

Mille rumeurs flottent dans l'air depuis l'élevation de M. Würtele à la magistrature. Les uns disent que M. Beaubien sera le nouvel orateur ; d'autres indiquent M. Desjardins ; on croit, ailleurs, que ce sera M. Faucher de Saint-Maurice ; enfin, une quatrième opinion désigne M. Flynn. Il est assez probable, cependant, que la nomination officielle de M. Würtele n'aura lieu qu'à la fin de la session, et permettra ainsi au gouvernement de Québec de sortir d'une impasse.

COUR CRIMINELLE.

LE PROCES MARCOTTE

Histoire du meurtre de Deschambault.

Lundi matin.

Le Cour s'ouvre à 10½ hrs. A. M. sous la présidence des honorables juges Monk et Tessier.

MM. J. Dunbar C. R., et F. X. Drouin représentent la couronne.

M. F. X. Lemieux défend l'accusé avec l'hon. Geo. Irvine comme conseil.

Les personnes suivantes sont assermentées comme petits jurés.

MM. Joseph Noël, John Cowan, Majorique Boulanger, Thomas Corrigan, Nazaire Laliberté, Wolfe, Isaie Daigle, Thimothé Sullivan, Pierre Masse, John Cosgrove, Charles Auclair, Martin Timmons.

M. J. Dunbar explique la cause en anglais et donne dans un précis sommaire la suite des circonstances qui ont accompagné le crime on question.

Le prisonnier à la barre est d'un calme effrayant. On ne peut lire aucune impression sur cette figure de 60 ans.

M. F. X. Drouin veut ensuite prendre la parole. Mais M. Lemieux s'y oppose prétendant que le Procureur général qui a signé l'indictement ou le conseiller ont seuls le droit d'exposer la cause au jury.

Le juge demande à M. Lemieux s'il insiste à maintenir son objection. Le procureur du prisonnier répond qu'il s'en rapporte à la discrétion de la Cour. L'objection est renvoyée.

Le Docteur Belleau.—Je suis honoré, j'ai été à Deschambault le 29 Mars dernier, j'ai fait l'autopsie du cadavre le 30 mars dernier. Le verdict a été rendu le 31 mars dernier après l'enquête.

Les vêtements du défunt, le fusil et la hache, un morceau de plomb, parcelles d'os, de la poudre et un sac à plomb sont, produits devant le jury de même qu'une corne à poudre.

Les Dr Myrand père et fils ont fait l'autopsie du cadavre.

Victor Perreault de Deschambault,

cultivateur connaît le prisonnier Marcotte et il est le fils du défunt. La victime avait une dizaine d'enfants et était âgé de 61 ans.

Il a vu son père pour la dernière fois vivant le 29, le jour du meurtre. Il était 6 hrs du matin ; il était en bonne santé et partait pour le chantier. A 8 ou 9 hrs du soir, il revit son père chez lui ; il était mort. Charles Gosselin l'avait amené à la maison ; il lui a vu du sang sur la tête. Philippe Frenette au soin du cadavre pendant la nuit ; il était assermenté à cet effet ; il était présent à l'autopsie ; il est sûr que c'était le cadavre de son père.

Joseph Gosselin, de Deschambault, charretier, connaît le prisonnier et a connu le défunt.

Il a vu le défunt le 29 mars au camp de Zéphirin Perreault, vers midi ou une heure. La sucrerie est à 23 milles du chantier, dans St-Alban, en bas de Ste Anne. Le chantier et la cabane à sucre sont tous deux au milieu du bois.

La cabane à sucre est à un arpent du chemin public et à 8 milles de l'église de Deschambault. La cabane est plus proche que le chantier, de l'église de Deschambault. Ils sont partis du chantier 8 ensembles, dans 3 voitures, le défunt Perreault, l'architecte Perreault et Douville étaient dans la première voiture, Chs Guilmet, Ulric Desforges et Delphis Thibaut étaient dans la deuxième, moi, Joseph Gosselin et Sévère Papin étaient dans la troisième voiture.

Le prisonnier se doutait ou nous allions. Il y avait 2 haches dans la voiture, il n'en a vu qu'une. Les haches n'étaient pas dans la voiture. Nous avons choisi le chemin public, puis pris un chemin non tracé. Personne n'était passé par là avant nous, avant d'arriver à la sucrerie, à 4 arpents, Sévère Paquin m'a montré Marcotte allant à sa sucrerie.

Quand j'ai commencé à le voir il était à peu près à 5 ou 6 arpents. Je ne l'ai pas bien reconnu, il était dans un chemin de piétons.

Le défunt était allé explorer pour trouver un chemin pour nos voitures.

J'ai reconnu le prisonnier quand nous sommes arrivés à la sucrerie. Je n'ai pu voir d'abord s'il avait quelque chose dans les mains ou non ni après non plus. La cabane pouvait avoir à peu près 18 ou 20 pds sur un sens et 14 ou 15 sur l'autre, elle était construite en bois rond. La porte était en planches. Pas de châssis. Il y avait une ouverture dans le milieu de la couverture de 4 ou 5 pieds carrés pour servir de cheminée. Le défunt fut le premier qui s'avança vers la cabane. Il n'avait rien à la main ni nous autres non plus.

Victor Perreault a frappé à la porte avec son poing en demandant bien poliment d'ouvrir la porte, et lui a dit : Ouvrez-nous la porte, nous ne venons pas ici en malfaiteurs, tu nous connais tous, nous ne voulons pas te faire de mal, ne crains rien."

Nous ne pouvions pas voir personne dedans.

Le prisonnier lui a répondu : "Je vous fais défense d'entrer ici, le premier qui entrera ici, il lui arrivera quelque chose. Je ne suis pas seul ici. Il a répété ces paroles 2 ou 3 fois. Je ne l'ai pas vu. Je l'ai reconnu par la voix."

Le prisonnier a remarqué que c'était Z. Perreault qui lui parlait. Le défunt a frappé à son tour à la porte et lui a répété la même chose que celui qui l'avait précédé.

Le prisonnier dit : "Je vous avertis pour la troisième fois, le premier qui avance, il lui arrivera malheur. Pendant ce temps le défunt avait jeté de la neige en avant de la porte avec une pelle. Quand il fut fini, le défunt a demandé à Zéphirin Perreault ce qu'il fallait faire. Zéphirin dit : Je ne sais pas, pour bien faire il faudrait entrer. Le défunt a dit si vous voulez que je défonce donnez moi une hache.

Quelqu'un lui a donné une hache, et il a frappé avec la tête de la hache quelques petits coups sur la porte. Il pense qu'elle n'était pas bien fermée. La porte était entrouverte un peu. Le défunt a mis la main gauche sur la porte en la poussant un peu, 18 ou 20 pouces d'ouverture. La porte était barrée un peu ; quelque chose la gênait en dedans ; la porte tonait sur un petit banc de neige qu'il y avait en dedans. Il avait le côté gauche de la tête vers la porte. Il n'avait rien à la main dans ce temps-là. J'étais alors de 9 pouces à un pied du défunt.

Nous étions trois près de la porte, les autres étaient éloignés. Delphis Thibaut, Z. Kerr, Guilmette et moi étions près de la porte. Le défunt ne pouvait voir Marcotte. Un des nôtres a dit alors : Ah non Dieu, mon sens fusil. En disant cela j'ai cru que le défunt s'est penché la tête en disant : ne tire pas, ne tire pas.

Il reçut alors le coup. Je n'ai pas vu celui qui a tiré, ni le fusil. J'ai vu la fumée de la poudre. Le défunt est tombé raide du coup. Je lui ai vu écaraboler la tête. Nous sommes restés là surpris. Quelqu'un de nous a dit, je ne sais pas qui, allons-nous en, sauvons-nous, il recharge son fusil.

Je n'ai pas vu recharger le fusil. Nous sommes partis à la course. Le défunt était étendu sur le dos, j'ai fait le tour de la cabane j'avais peur de pas être devant la porte. Rendus au chemin public nos voitures étaient restées là. Nous avons vu partir le

prisonnier par un sentier et là je l'ai bien reconnu. Il allait du pas ordinaire avec son fusil sous son bras et une hache ou 2. Il allait vers chez lui, je suis retourné de suite à la cabane avec Sévère Paquin et Chs. Guilmette. Le corps du défunt était tombé en dedans de la cabane le pied droit sur le seuil de la porte. La porte était à terre. Il y avait beaucoup de sang.

Le derrière de la tête était parti complètement et ressemblait à un masque qu'on voit dans les vitraux. Il était mort. Il n'y avait personne là, ni fusil ni hache.

Entre le coup et le choc, une demi-minute pas plus. Nous avons mis 3 minutes à aller au chemin. Je n'ai pas vu sortir le prisonnier de la cabane. C'était impossible parce que le terrain n'était pas planché, je crois. On nous a demandé de reconduire les restes du défunt chez lui, c'était vers 6½ heures du soir. On l'a descendu chez lui, chez ses parents. On a pris soin du cadavre en lui mettant du foin sous la tête ainsi qu'une peau de buffalo.

Il était dans le même état qu'aujourd'hui. Dans la maison, toutes ses filles sont venues le voir. Le défunt a été tué dans Saint-Alban, comté de Portneuf. Il faisait clair dans la cabane. C'est tout ce que je sais.

Transquestionné.—Thibaut est habillé à Deschambault. Je ne sais pas si les deux notaires Myrand étaient à Deschambault. Ils restaient là. Je ne suis pas bien fort. Alphonse Perreault n'a jamais passé pour un batailleur.

Je me doutais qu'on allait dans la cabane pour s'emparer du butin, des vêtements du prisonnier et les porter chez lui. Je n'ai pas eu connaissance que Zéphirin Perreault ait dit qu'il lui fallait des hommes braves, on a diné au camp. On a pas pris de boisson. Il y avait 2 voitures pour contenir les vêtements du prisonnier, 2 voitures de travail. Je me doutais de l'affaire parce que j'en avais entendu parler auparavant.

Je travaillais pour Z. Perreault. Il y a longtemps que j'entends parler de l'affaire. Je ne suis pas obligé de dire qu'est-ce que j'ai entendu dire.

La Cour s'ajourne jus qu'à 2 hrs.

Nouvelles Générales.

L'Inondation à Montréal

Le danger auquel espérait échapper la ville de Montréal, grâce aux précautions que les autorités municipales avaient prises, est arrivé, subi, foudroyante, irrésistible ; c'est là, certainement la plus forte inondation qui ait eu lieu depuis vingt ans.

Vers midi, samedi dernier, les batisses de messieurs Treffin et Cie, ainsi qu'un grand nombre d'autres établissements ont été complètement inondés. Les caves des maisons sur la rue St-Paul, sont littéralement remplies d'eau.

M. Turcot qui est un des vieux employés de la Maison Treffin, dit que la ville de Montréal n'a jamais vu une pareille inondation depuis 1862.

Dans le Griffinton, et la Pointe St-Charles, toutes les communications sont interrompues, les voitures ne peuvent plus même passer dans la plupart des rues sans que l'eau les envahisse.

Les gens transportent leurs meubles dans les greniers, tout est à la nage, et on ne peut estimer les dommages que cette crue subite des eaux va occasionner.

Au marché Ste Anne, tous les étaux ont dû être désertés par les bouchers ; l'eau inonde complètement le marché.

A Boucherville, l'inondation est très forte. L'eau a monté d'environ trois pieds.

Le *Post* de Montréal n'a pas paru samedi, parce que ses ateliers étaient inondés.

L'eau a monté à Montréal durant toute la journée d'hier. La plus grande partie du quartier des affaires est sous l'eau, et il en est de même de la partie ouest de la rue Ste Anne.

Les murs des laminoirs Molson ont été emportés. Le carré Victoria, une partie des rues Craig et Jurons sont sous l'eau. Le département du feu est aux alarmes. Les communications sont interrompues entre les divers postes ; il y a eu deux grands incendies hier. Le magasin de poisson et de provisions de Messieurs Barns et Hout, coin des rues St-Jacques et McGill a été incendié. Les pompiers essayèrent de se rendre mais ils trouvèrent l'eau trop montée pour s'y rendre par les moyens ordinaires. Ils durent s'y rendre en chaloupe.

Une autre incendie a eu lieu dans une rangée de maisons dans la rue Duc. On dit sauver en chaloupe, non sans une grande difficulté, une demi douzaine de familles. Il est impossible d'éclairer les rues inondées, car l'eau a pénétré dans les tuyaux de gaz. Les usines de la lumière électrique sont aussi inondées. La glace tient ferme à Hochelaga, et à Boucherville. Le docteur Sharpas a demandé au maire de briser la glace au moyen de la dynamite. Le maire l'a renvoyé à l'échevin Stevenson qui a jugé ce travail inutile et dangereux. L'eau dans certaines rues a une hauteur de six pieds. Les marchands disent que les pertes seront d'eau dola un million de piastres.

Les journaux anglais dont les ateliers sont inondés, se font imprimer dans ceux des journaux français.

Retenu par l'inondation.

L'Hon. George Irvine, conseil pour la défense dans l'affaire de Deschambault télégraphie hier après-midi de Rouss Point qu'il est retenu là par l'inondation. On l'attend cette après-midi à 2.30 heures.

Plus de titres

Le comité de l'*Hansard* a décidé qu'il serait à l'avenir interdit aux députés de faire des copies de leurs discours à l'imprimerie du parlement avec les titres particuliers.

Pauvre Sir A. P., Il sera obligé lui aussi de rentrer ses titres de discours. Nous avons celui de son discours sur l'affaire Riel. C'est un sot étalage de majuscules destinées à faire gagner au discours en apparence typographique ce qu'il ne pouvait contenir dans le fond.

A Travers Québec

Raison sociale.

La nomination de M. Jules Larue au poste de juge a entraîné l'entrée de M. Drouin dans la société à sa place, et la raison sociale est maintenant : *Drouin, Angers & Angers.*

Succession de feu l'honorable juge Thomas McCord

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une modification importante que M. C. Tessier, notaire, nous a prié de faire à son annonce. C'est samedi prochain, le 24 avril, au lieu de jeudi, comme l'indiquait l'annonce, qu'aura lieu l'inventaire des biens de la dite succession.

Obituaire

Nous avons appris avec peine la mort de M. B. Houde, manufacturier de tabac, arrivé hier matin en cette ville. Le défunt, qui avait commencé par être simple charpentier, se lança plus tard dans l'industrie du tabac, à la tête de laquelle il parvint à trôner pendant un grand nombre d'années, à force de travail et de bonne conduite. C'était un homme honorable dans la plus large acception du mot, et sa mort ne laisse que des regrets parmi ses concitoyens. Il était en outre d'une charité sans égale, et le nombre des bonnes œuvres qu'il a accomplies est incalculable.

M. Houde avait deux filles dont une est mariée à M. P. X. Dussault, qui exploite pour son propre compte l'industrie rendue si prospère par son beau-père ; l'autre est la femme de M. Edouard Matte, entrepreneur menuisier.

Il était âgé de 61 ans.

La famille voudra bien accepter nos sincères condoléances.

Sentence contre M. Griffith

A l'ouverture de la cour criminelle ce matin M. W. A. Griffith qui a été poursuivi au dernier terme pour avoir employé du mauvais charbon pour son élévateur et qui avait été trouvé coupable a été condamné par Son Honneur le juge Tessier à cinquante piastres d'amende.

M. Hearn, avocat des poursuites, a fait application pour que M. Griffith fut condamné aux frais, mais la cour a déclaré qu'il n'y avait aucune loi ni aucun précédent pour autoriser cette condamnation.

M. Griffith a payé immédiatement le montant de l'amende auquel il avait été condamné.

Le huitième Bataillon

Le huitième Bataillon, sous le commandement du lieutenant colonel Miller, a assisté hier en corps, à l'office de l'église St-André dans la rue Ste-Anne, et a ensuite paré bande en tête dans les principales rues de la ville.

Votation

Voici jusqu'à présent l'état des polls pour le quartier Champlain :

M. Kane..... 40
M. Murphy..... 26
M. Power..... 23

Traverse

La Cie de la Traverse de Québec et Lévis fera ses derniers voyages de Québec à 7½ hrs. p. m. et de Lévis, à 8 hrs. p. m.

Funérailles de feu M. E. C. Würtele

Les funérailles de feu M. E. C. Würtele ont eu lieu à midi à Lévis, au milieu d'un grand concours de peuple. La cérémonie était présidée par M. le ministre de l'église anglicane de Lévis. Les porteurs étaient MM. Young, Dussault, Bernier, Desforges, Simmons, Buchanan. Le deuil était conduit par les deux enfants du défunt : par M. l'Orateur de l'Assemblée Législative, par le Rév. M. Würtele d'Acton-Val et par les neveux du défunt. Un grand nombre de conseillers législatifs et de députés de la chambre locale assistaient aux funérailles.

Le corps a été transporté à la gare du Grand-Tronc pour être de là transporté à la Rivière David, dans le cimetière de la famille.

DÉCES.

En cette ville le 18 courant à l'âge de 61 ans Sieur Barthélemi Houde, autrefois manufacturier de tabac. Les funérailles auront lieu mercredi matin le 21 du courant. Le convoi partira de la demeure du défunt, coin des rues Richelieu et Ste-Claire à 8½ précises, pour l'église St-Jean Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Demande d'emploi

Un homme d'un moyen âge, pouvant fournir d'excellentes recommandations et ayant de l'expérience comme serviteur, prendra soin d'un cheval et se rendra généralement utile.

S'adresser à N. T. L., Boite 29, Post-Office, St-Roch. 3f-193

Jambon ! Jambon !

JAMBONS, ÉPAULES, HAUTS ET BAS DE CÔTES, JAMBONS DE CALIFORNIE (De première qualité.)

— AUSSI —

FOIN, FOIN PRESSE

A VENDRE PAR

J. B. Renaud & Cie.,
72—Rue Saint-Paul—72
17 avril 1886. 2s-190

SUCCESSION DE FEU L'HONORABLE JUGE THOMAS MCCORD

Avis est par le présent, donné aux créanciers de cette succession et autres intéressés, que SAMEDI, le VINGT-QUATRIÈME JOUR D'AVRIL, courant, à dix heures du matin, au No. 33, rue Ste-Genevieve, de cette ville, à la réquisition de Dame Marie-Maguerite-Caroline Des Rivieres Met our, légataire universelle bénéficiaire, il sera procédé, par le notaire soussigné, à l'inventaire des biens de la dite succession.

Cy. TESSIER, Notaire. 3f-191

BULLETIN FINANCIER

ACTIONS DE BANQUES, ETC.

19 avril, 4 h. p.m.

ACTIONS	Valueur des actions	Dernier dividende, 6 mois	Vendeurs	Acheteurs
18-1900				
F. \$100				
Banque de Montréal.....	\$200	5 0/0	208½	209½
Ontario.....	50	3	116½	115½
Im Peuple.....	50		100	100
Molson.....	50	4	125	124
Toronto.....	100	6	199	198
Jacques-Cartier.....	25	3	70	70
Marchands.....	100	3½	124	123
Québec.....	100	3		
Union.....	50		105	
Commerce.....	50	4	122½	121½
Fédérale.....	50			
Nationale.....				
Cie du Tl. de Montréal, dernier trois mois.....	40	2	119½	119½
Télé. de la Puisseance, dernier 3 mois.....	100	1½		
Nav. du Richelieu.....	50	3	68	67½
Chars Urbains de la Cité, un an.....	40	7	131	133½
Gaz de Montréal, de ex-div.....	100	6	190	189½
Ass. Royale Canadienne, un an.....				
Chars Urbains de la Basse-Ville.....	30	6	180	
Ass. de Qué. cont. le Feu.....	100		12	
Traverse de Québec, dernier trois mois.....	100	4	120	
Gaz de Québec.....	200	4	122	
Québec Steam. Co. Société de Trés et Placem. de Québec.....	100	2½		
Société de Construction des Artisans.....	50	2		
Chars Urbains de la Haute-Ville, 1 an.....	50			
Chem. du Pacifique.....	100	2½	65	64½
St-Paul M. & Man. Railway.....	100	2		
Société de Constr. Perman. de Québec.....	50	2	65	
Cie des terres du Nord-Ouest.....	£10		73	70
Cie Coton du Canada.....				
Cie Coton Dundas.....				

Chaussures ! Chaussures !

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement, a quatorze années d'expérience dans la manufacture et a passé cinq ans au magasin de M. Dassy, où il a acquis dans ce genre de commerce toute l'expérience voulue.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera.

Souliers bottonnés pour dames, 55 c.

Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.10.

Gaiters pour hommes, \$1.00.

Soulier Ecoteur pour dames, 85c. à \$1.00 valant \$1.25.

Ce nouveau magasin est ouvert depuis

Samedi, le 10 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire un visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ —

JOSEPH GUILLEMETTE,
No. 249,
RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.
15 avril 1886. 1m-187

FEUILLETON DE L'ÉDITION HEBDOMADAIRE.

LE

Docteur Herbeau

CHAPITRE X

Un matin, ayant enfourché le cheval que lui avait acheté son père, il le fit galoper de telle sorte que la pauvre bête rentra fourbue à l'écurie et fut trouvée, le lendemain, sans vie, sur la paille. Le docteur Herbeau acquit bientôt la certitude que son fils n'avait rien fait à Montpellier que hanter les estaminets, boire, fumer et se perdre de dettes.

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuilleton qui sera certainement le plus intéressant et le plus étonnant qui aura jamais été publié au Canada.

Vente d'immeubles

A St-Antoine de Tilly, le 19 du courant, à DIX heures du matin, à la porte de l'église, trois immeubles avec bâtisses, maisons, granges appartenant à la succession de feu Dame Geo. Fréchette.

LOTTERIE NATIONALE

M. LE CURE A. LABELLE. VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS. HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETTS. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon.

LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

JAMES PERRY, Ebéniste et Marchand Tapissier, 215, RUE ST-PAUL.

Actuellement à vendre, un assortiment bon marché de Meubles pour Chambres à Coucher et Salons. Tables pour salles à Dîner et Salons, Chaises en Roseau perforées, Berceuses, en Canne des Indes et en Roseau, perforées, Buffets, Matelas en Fil de Métal.

On s'occupe des DEMENAGEMENTS de printemps. 18 mars 1886. 69-139

A LOUER 5 CHAMBRES ET LA CUISINE, AU No. 137, Rue Ste-Anne. DR. E. PELLETIER, 319, Rue St-Jean. 17 mars 1886. 1s-136

Photographies a Levis. GRANDE REDUCTION POUR LE Temps du Carnaval.

Portraits dit cabinet \$2 LA DOUZAINES. Portraits dit cartes de visite \$1.50 LA DOUZAINES. Finis avec le plus grand soin.

UNE VISITE EST SOLLICITEE. A. R. ROY, Côte du Passag e. 18 février, 1886. 100

PENNEE & PEER, MARCHANDS A COMMISSION DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS. Québec et Toronto. BUREAU A QUÉBEC, 113, rue St-Pierre. 30 janvier 1886. BUREAU A TORONTO, 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m-78

AVIS

J. GILBERT, CORDONNIER, 206 Rue St. Jean, 208.

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux praticiens et le public en général, qu'à partir du 1er AVRIL, mon magasin fermera à 9 HEURES, le samedi et la veille des fêtes exceptés.

J. GILBERT, 2 avril 1886. -104

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver. A COMMENCER LUNDI, LE 5 AVRIL 1886 Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Malles, Mixte, Pret. Rows include Depart de Sherbrooke pour Jonction Beauce, Lévis et Québec, Arrivée à Jct Beauce, etc.

Ancienne maison Montcalm Cafe Montcalm Hotel, 36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC.



Lunch a toute heure. Z. ROGER & CIE. 6. mars 1886. 1m-122

Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de l'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri.

HONORÉ CASALU, H. C. S

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie, Seuls Agents pour toute la Puisseance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. la-41

Livres ! Livres !

Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade. Mémoires par DeGaspé..... \$ 1.00 Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gd in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00 La Revue Canadienne, complète, par livraison, 21 vols..... 50.00 Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00 Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50 Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00 Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00 Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75c 26 janvier 1886. 44

Chapeaux ! Chapeaux !

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES. Voici le printemps qui arrive. Achetez vos chapeaux chez J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros 24 mars 1886. 3m-144

SAMEDI PROCHAIN

NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA Balance de notre Stock Endommagé PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE, AUX Nos. 112 et 114, RUE ST-JOSEPH, Autrefois occupé par MM. FORTIN & BÉLANGER.

A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain. BRUNET, LAURENT & CIE, SAINT-ROCH 10 avril 1886. 178

PORTRAITS !

Grandeur "Cabinet." 2.00 LA DOZ. -CHEZ-

VALLÉE, 39, Rue St-Jean, AVEC PRIMES, Valant depuis 25 cts à \$5, DONNÉES GRATIS Pour chaque douzaine de portraits. 20 mars 1886, 1m-142

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain. Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

RIEL

Poésies religieuses et politiques par RIEL 50 PAGES in-12, 1886, 10 CENTIMS

Portrait en photographie de RIEL 15 CENTIMS FILTEAU & FRÈRE, 27, Rue Buade. 10 avril 1886. 179

BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS, NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

JAS. F. BELLEAU AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, NO. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital : £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £ 2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital : \$1,188,000. Directeurs : Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et verger à proximité de l'église et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec. 5 mars 1886. 3m 3fs-119

EAU CHAUDE.

Vu que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant de choisir la bouilloire que l'on se propose d'adopter pour l'hiver prochain. LA BOULLOIRE (SUPER-HEATER) DE SAMPSON

a été, pour deux raisons, éprouvée et garantie par les hommes pratiques et le public en général. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai sont prêtes à en attester la supériorité sur toutes les bouilloires qui sont actuellement sur le marché, au point de vue de son efficacité, de l'économie qu'elle entraîne et de sa simplicité.

Etant faite de métal solide, elle n'a point de jointures qui soient susceptibles de subir de dilatation ou de contraction. Elle est partout d'égale force, très simplement construite, aisément nettoyée parce que l'on en atteint chaque partie sans difficulté. Sa surface calorifère est beaucoup plus étendue et mieux placée que dans toute autre bouilloire en proportion avec l'espace réservée au feu. L'eau passe deux fois dans la Bouilloire et la laisse ensuite à son plus haut degré d'ébullition pour se diriger dans les tuyaux. La bouilloire se distribue d'elle-même, et quand elle est une fois bien arrangée elle fonctionne à température égale pendant 8 ou 10 heures.

On peut aller voir fonctionner cette bouilloire à l'Établissement de R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, où l'on pourra obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires et prendre connaissance des certificats qui attestent la valeur de la bouilloire. R. SAMPSON, 251, rue St-Jean. 1m-154 26 mars 1886.

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD 6.35 a m Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a. m. 4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant là à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD 6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant là à 9.55 a. m. 3.00 p m Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p. m. pour Québec, arrivant là à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886 55

LA JUSTICE Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT : ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année. ÉDITION HEBDOMADAIRE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que : TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BLANCS DE COUR, DE BILLETTS ETC., ETC.

La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs. Secrétaire de la Rédaction : G. LEMAY. IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale



LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccourant avec les convois ci-dessous mentionnés laisseront, le temps et la glace le permettant, QUÉBEC. LEVIS.

Pour le Chemin de Fer Intercolonial. A. M. P. M. 7.30 Malle pour Halifax. 2.00 Malle de la Riv. du Loup. 8.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup.

11.00 Malle pour la Riv. du Loup. P. M. 5.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup. Pour le Québec Central. A. M. A. M. 10.30 Express pour Sherbrooke. 11.00 Train Mixte St-Joseph. P. M. P. M. 1.30 Train mixte pour St-Joseph 4.00 Express de Sherbrooke. 18 janvier 1886.

Traverse du Grand-ronc.

LE ET APRES LE HUIT FEVRIER, le Bateau Transversier LAISSERA QUÉBEC. LEVIS. P. M. A. M. 1.30 Train éclair Express pour l'Ouest. 7.00 Malle de l'Ouest. P. M. P. M. 6.00 Malle pour l'Ouest. 1.45 Train éclair Express de l'Ouest.

La glace et le temps le permettant. Voyages intermédiaires pour fret. 6 février 1886.

LA MANUFACTURE DE CHEMISES DE QUÉBEC

Nos. 115 à 120, Rue St-Paul, B.-V. A. GINGRAS & Cie., propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant. Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

MOULIN PARE,

Sciage et Rabotage, Boîtes d'emballage, Ecisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités. Coin des Rues L'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

FABRIQUE DE VINAIGRE EUREKA

F. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES. QUÉBEC. Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent,

"SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal : 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, c'est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée. Québec, 9 janvier 1886.